

L'Avenir

DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE



LE NUMÉRO

5

CENTIMES

ABONNEMENTS :
 Annonces : 1 fr. 50
 Abonnements : 1 fr. 50
 Pour les autres départements : 1 fr. 50
 (Étranger : port en sus)
 Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

ADMINISTRATION & RÉDACTION :

10, Cour de la Liberté, 10
 LYON

ABONNEMENTS :

Abon. 6 mois 8 fr.
 Lyon et départ^s limitrophes : 12 fr. 50
 Pour les autres départ^s : 14 fr. 50
 (Étranger : port en sus)
 Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois.

NOS SURPRISES

Nous rappelons à nos lecteurs que l'AVENIR réserve tous les jours des Surprises à plusieurs d'entre eux.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

L. ROBBEZ.

Avenue de Saxe, 199.

Lyon, le 15 janvier 1885.

Je reconnais avoir reçu du journal l'Avenir de Lyon, par suite de la convocation trouvée dans mon journal, la somme de dix francs.

LAURENT.

Grand'rue de la Croix-Rousse, 21.

Lyon, le 11 janvier 1885.

LETTRES PLEBEIENNES

IV

85 est l'année des grands devoirs civiques. J'ai essayé, la semaine dernière, d'en indiquer la formule ; mais il n'y a pas dans la vie des peuples que la politique et les objets intéressants la manière d'être des foules, il y a aussi la vie proprement dite, la vie des individus, l'infinité variée de phénomènes contingents, subjectifs qui constituent l'existence de chacun d'entre nous. A côté des grandes lignes permanentes formées par les questions primordiales qui constituent le fond des choses, il y a les épisodes vibrants comme le Drame qui vient d'aboutir à l'Acquittement mémorable rendu, aux applaudissements de toute la France, par le Jury de la Seine.

En principe, il n'est pas juste, il n'est pas désirable que les faits et gestes des particuliers occupent trop le public. Quand le public s'arrête trop aux choses d'ordre particulier, c'est signe qu'il se désintéresse des grandes. L'universalité éternelle qui s'appelle le Peuple ne doit regarder, écouter et retenir que ce qui a une portée générale — un principe, un but et un lendemain. Les Républicains conscients de 93 n'eussent pas vu d'un bon œil les affaires des individus prendre plus de place dans les préoccupations de tous que celles de la collectivité. Ils auraient vu là un danger pour l'avenir de la liberté naissante et un gros point noir sur l'aurore du règne de la Justice. Ils n'eussent pas manqué de dire : « C'est l'art des tyrans, des aristocrates et de leurs complices d'appeler à tout instant les regards du Peuple sur des faits d'ordre relatif et individuel, pour le retenir dans le domaine d'un phénoménisme sans horizon et sans issue, pour détourner sa pensée des grands objets qu'il ne saurait trop longtemps contempler sans menacer tous les privilèges et toutes les usurpations de l'iniquité. Citoyens qui voulez vous affranchir, qui voulez substituer la domination de la vérité et du bien à celle de tous les forfaits, prenez garde de vous laisser distraire !... »

Et comme ces républicains-là s'inquiétaient du Peuple et de leur œuvre, ou plutôt comme ils avaient une œuvre, comme ils ne se croyaient pas tenus qu'à un rôle,

comme ce n'était pas des virtuoses, considérant la patrie ainsi qu'une scène de théâtre, et traitant le Souverain en public de café-concert, comme ils s'occupaient de savoir ce qui adviendrait de leur enseignement, comme ils voulaient voir à tout prix lever le grain qu'ils sèmaient tous les jours à pleines mains, et qu'ils arroseraient au besoin de leur sang, ils ne se seraient pas laissés exposer à être obligés de le dire deux fois... Un éclair de la hache du salut public n'aurait pas tardé à montrer en quoi consistait la sanction chargée d'appuyer le précepte.

DISTRAIRE LE PEUPLE, ce crime odieux, qui eût été si sévèrement puni en 93, est devenu l'exercice favori de notre temps, qui, à vrai dire, ne fait que cela, et dont il emploie toute l'industrie. C'est toute la politique actuelle. C'est tout le parlementarisme parlementaire et extra-parlementaire, car il n'y a pas que le Tonkin, ni Ferry, un côté ou la totalité du Parlement qui serve à cet usage. Au dehors comme au dedans de la Chambre, d'un sommet à l'autre de son enceinte, comme sur toutes les avenues qui y conduisent, tout est diversion, truc, trompe-l'œil. Nous vivons depuis dix ans dans la fantasmagorie. A quoi bon protester ? C'est le courant, l'élément, le « milieu », ainsi qu'affectent de répéter les résignés à bon compte.

Mais il est d'autres *diversions* que les *diversions* volontaires, qui résultent des combinaisons et des calculs ; il y a celles qui naissent du cours inévitable des événements, qui sont la conséquence fatale des crimes et des malheurs dont se compose l'histoire courante des hommes.

On connaît le mot profond du vieux poète latin : « Je suis homme, et rien de ce qui est humain ne m'est étranger... »

Il n'y a pas de force morale au monde qui puisse empêcher le Peuple de s'intéresser aux accidents ou aux actes saillants de la vie des particuliers, de s'attarder sur les infortunes d'individualités aimées, de s'associer à leurs angoisses, de partager leurs espérances, en un mot d'épouser leur cause et de se mettre à leurs lieux et place, quand même il n'y aurait dans telle ou telle aventure rien que d'absolument personnel à ses héros ou à ses héroïnes, et ce n'est pas le cas du meurtre justicier commis par la vaillante épouse du député de Marseille.

De la fumée des six coups de pistolet qui ont consommé la tragédie du 27 novembre, il est resté autre chose que le souvenir d'un mouvement de fébrile curiosité, ou de l'un des plus puissants élans de sympathie sollicitée qui puisse s'emparer de l'âme d'un peuple pour l'auteur d'une exécution vengeresse : il est resté l'humiliation profonde, l'outrage sanglant autant qu'impérissable infligé à la Loi par la femme d'un législateur, et l'acquiescement de la justice à la légitimité de ce véhément attentat, accompli à sa face, sur les marches mêmes de son sanctuaire.

Le Verdict négatif et glorificateur qui a renvoyé Mme Clovis Hugues, a dit, en la couronnant :

« L'idée de la garantie sociale n'existe plus. »

« L'individu lésé n'ayant plus rien à attendre de la société peut se mettre au-dessus d'elle, ou tout au moins s'y substituer, chaque fois qu'il s'y croira autorisé par la force de son grief. »

« Il a le droit de punir — que l'on conteste à la collectivité — à tous les degrés, même de la mort — qu'on veut abolir dans l'ordre public. »

« La loi s'est émoussée par sa violence. Son glaive ébréché gît comme une masse inerte. Elle s'est abîmée dans sa morgue et dans sa partialité, dans son ineptie et dans sa paresse. »

« Il est indifférent que la Justice se rende par des jugements prononcés du haut du tribunal, ou à coups de détonations dans les rues et les corridors des édifices publics ; dans certains cas, sa compétence se bornera avantagieusement à enregistrer les arrêts de la mignonne juridiction de poche d'une revolver de dame. »

Le Procès de Mme Clovis Hugues a fait celui de la Loi des Mœurs et de la Société. Que dis-je de la Société ? Quand un régime en est là, son procès n'est plus à faire. Il est jugé, condamné, exécuté.

Le Socialisme et la Révolution n'ont plus qu'à venir et à l'emporter au cimetière, pour l'enterrer bien vite à la lueur des torches qui éclaireront le triomphe et l'Organisation du Droit.

Jean Lazare.

Tout prétendant à un trône qu'il conquiert est un scorpion que tu as le droit de saisir par la partie la moins venimeuse de son individu et de jeter par la fenêtre.

ROCHEFORT.

DÉPÊCHES DE NUIT

GUERRE DE CHINE

On a cherché à contester le fait de la demande de volontaires destinés à renforcer les corps de troupes actuellement au Tonkin dans les régiments de France. Or, une dépêche de Rouen nous apprend que, dans la 5^e division d'infanterie, de nombreux sous-officiers et soldats ont répondu à l'appel du ministre de la guerre, et qu'une vingtaine de volontaires seront dirigés sur Toulon, où ils s'embarqueront le 14 courant.

De pareils groupes de sous-officiers et de soldats seront pris dans toutes les divisions, et l'on remarque, non sans regret, que ce sont les hommes les plus instruits et les plus exercés qui sont ainsi enlevés à nos régiments, pour être expédiés dans un pays où, de l'aveu de l'ancien ministre de la guerre, les hommes ne durent guère plus de deux ans.

Les Chinois en Birmanie

Les Chinois continuent d'occuper Bhamo, en Birmanie.

On construit de nouvelles fortifications pour résister aux attaques combinées et fréquentes des tribus des Shans et des Kachyens.

Les troupes envoyées de Mandalay ne sont pas encore arrivées.

Les Kachyens ont brûlé la station des missionnaires américains.

Un décret du président de la République, publié ce matin par le *Journal officiel*, prélève, sur la somme de 43 422 000 francs votée récemment pour le service du Tonkin, une somme de 15 065 500 francs, qu'il transporte du ministère de la marine au ministère de la guerre, où elle sera classée au chapitre 42, sous le titre de : « Service du Tonkin. »

Ce décret est contre-signé par les ministres de la guerre, de la marine et des finances.

Les officiers allemands

La Chine a engagé un certain nombre d'anciens militaires allemands, qui sont aujourd'hui rentrés dans la vie civile et qui jouissent de toute leur indépendance, pour servir d'instructeurs dans l'armée chinoise. Le gouvernement impérial ne peut en cela ni les favoriser, ni les empêcher.

Quant aux militaires qui font encore partie du service actif ou de la réserve de l'armée

allemande, il ne permettrait pas, suivant en cela la stricte neutralité qu'il a observée depuis l'origine du conflit franco-chinois, qu'ils se mêlent de ces questions.

Les affaires de Corée

Les difficultés avec la Corée ont été résolues pacifiquement. Le roi de Corée adhère aux demandes du Japon. Les conditions de l'entente ne sont pas encore connues.

?

La Tribune républicaine de Saône-et-Loire pose au gouvernement un point d'interrogation auquel nous ajoutons le nôtre.

Il se dit, en ce moment, d'étranges choses au Montceau.

Nous voulons croire qu'il n'y a rien de vrai dans les bruits qui circulent, mais nous serions très heureux d'être renseignés et pour ce faire, nous nous permettons de poser à qui de droit les questions suivantes :

M. Thevenin, commissaire de police au Montceau, et qui, au dire de certains journaux, vient d'être frappé d'aliénation mentale à la suite des événements dont il a été le témoin, est-il réellement fou ?

Dans l'affirmative, quelle forme revêt sa folie ?

Dans quelle maison de santé est-il donc enterré ?

Est-il vrai que Gueslaff, avant l'attentat dont il s'est rendu coupable, fût au mieux avec la Compagnie des mines ?

Comment se fait-il que, pendant huit jours, les gendarmes aient fait le guet devant la maison d'Etiennot, que voulait faire sauter Gueslaff ?

Par qui donc la police avait-elle été si bien instruite ?

A quelle époque pense-t-on juger l'affaire Gueslaff ?

Informations

Rome. — Les habitants des quartiers de la gare ont illuminé, la nuit dernière, leurs maisons sur le passage du détachement de bersagliers de la garnison de Rome, qui est parti pour Assab. On les a acclamés.

Le Caire. — La cour d'appel d'Alexandrie, d'accord avec les intéressés, a remis au 28 février l'affaire de la Caisse de la Dette.

L'Opinion dit que l'obscurité règne sur le programme du ministère en ce qui concerne Assab.

« Nous ne blâmons pas qu'on tienne ce programme secret, seulement nous faisons des vœux pour que l'œuvre de nos soldats soit utile à l'Italie et au prestige de l'armée. »

L'Opinion calcule que la traversée de Naples à Assab durera onze à douze jours.

Les Chinois continuent d'occuper Bhamo, en Birmanie.

On construit de nouvelles fortifications pour résister aux attaques combinées et fréquentes des tribus des Shans et Kachyens.

Nous apprenons avec un bien vif regret la mort du colonel Roudaire, un officier de très haute valeur, dont le nom avait fait grand bruit en ces derniers temps.

Le colonel Roudaire avait été le promoteur d'une idée intéressante et qui semblait devoir être féconde.

C'est à lui que l'on doit le projet de la création d'une mer intérieure à l'extrémité de la Tunisie, dans la région des Chotts.

Le Tibre rentre lentement dans son lit, bien qu'il tombe de temps à autre des ondes. On croit qu'on en sera quitte pour cette fois.

La crue a été de trois mètres trente-sept centimètres inférieure à celle de 1870, la plus forte du siècle.

Berlin. — D'après un avis publié par l'amirauté de Berlin et reproduit par le *Berliner*

Tageblatt, l'escadre allemande a eu à Cameroun un homme tué et un officier et sept hommes blessés.

— Vienne. — On a appris ce matin que M. Théodore Noerer, chef d'une grande maison de banque, a été arrêté sous l'inculpation d'escroquerie et de détournements.

M. Charles Floquet, vice-président de la Chambre des députés, a quitté Paris hier, se rendant à Clermont-Ferrand, où il va plaider un procès de presse.

Ensuite, M. Floquet ira à Tunis, où il prendra la défense de Mustapha-ben-Ismaïl, dans le procès qu'il soutient contre le bey, concernant la succession de Mohammed-Saddok.

La Gueuse

Le gouvernement du roi Polenta a fait saisir le *Journal de Rome*. Là-dessus, la presse cléricale du continent fut unanime à gémir et à verser toutes les larmes de son cœur.

L'Univers donne la note aiguë. Evidemment, dit-il, le gouvernement spoliateur veut tuer un journal dont la fermeté dérange ses misérables calculs.

Les unitaires italiens et leurs amis de tout pays ne cessent de répéter que l'Eglise et le pape sont libres dans Rome, et un journal catholique ne peut pas même reproduire des articles sur l'indépendance du pape publiés à Paris et à... Turin. Ce qui est permis à Turin est défendu à Rome. Voilà qui est significatif.

A l'occasion de cette nouvelle saisie, nous adressons à notre confrère nos félicitations les plus sincères.

Nous savons, par l'expérience du passé, que, loin de s'effrayer de ces mesures de rigueur, il continuera à défendre avec le même courage la cause de l'indépendance du pape.

Ah! dame! les monarchies sont moins accommodantes que les républiques.

Si l'on avait saisi et suspendu en France tous les journaux cléricaux qui ont passé toute mesure dans leurs attaques contre le gouvernement, il y a beaux jours que la presse cléricale ne serait plus qu'un souvenir.

Vous voyez bien, ô tendres cléricaux, que la République a au moins un avantage sur les monarchies, qui vous ferment la bouche à la première incartade.

DISCOURS DU CITOYEN DIGEON

Le citoyen Digeon rectifie ainsi le discours qu'il a prononcé sur la tombe de la mère de Louise Michel.

Me rappelant le prétexte invoqué pour condamner Louise Michel, comme coupable du pillage de boulangeries, j'ai raconté la fait suivant :

« Un de mes parents de province vint me voir, il y a quelques jours. La conversation tomba sur la misère affreuse des ouvriers, depuis quelques mois. Naturellement je soutins, selon ma profonde conviction, que les travailleurs sont constamment en état de légitime défense vis-à-vis d'une société qui les condamne à mourir de faim, tandis qu'elle garantit légalement un scandaleux superflu à des oisifs. J'ajoutai qu'il est horrible de voir, de par la loi, les uns voués, dès la naissance, au travail et à la

misère, quand d'autres trouvent dans leur berceau, le droit de vivre sans rien faire et dans l'abondance : et, comme mon parent se récriait à l'idée qu'on pût penser à empêcher ses enfants d'hériter de la fortune considérable qu'il possède et qu'il trouvait exagérées et trop violentes les revendications des ouvriers, je lui dis vivement :

« — Voyons, mon ami, tu es un honnête homme dans toute l'acception bourgeoise du mot... Je fais appel à ta sincérité : tu as deux filles charmantes, que tu chéris... Si tu n'avais pas de pain à leur donner... Si tu les voyais entre la prostitution ou la mort, que ferais-tu ?... Oh! ne dis pas cela, s'écria-t-il frémissant... Je prendrais le fusil... je deviendrais voleur... assassin ! »

Voilà quelles ont été les quelques paroles que j'ai répétées dans un cimetière où sont enterrés tant de morts de faim.

Est-ce ma faute si ces paroles, sorties du cœur d'un père, sont la condamnation de la société actuelle ?

UN CURÉ PRIS AU PIÈGE

Dans une commune voisine de Châteauroux, existe un boulanger marié à une brune des plus piquantes.

Hélas! c'est un malheur qui peut arriver à tout le monde.

Est-ce à cause de cette condition particulière que M. le curé l'a choisi de préférence à tout autre pour lui fournir le pain quotidien que Dieu — pardon! — la République lui donne? Nous n'en savons rien. Mais ce que nous n'ignorons pas, c'est que M^{me} la boulangère allait religieusement tous les jours porter au presbytère le petit pain tendre à l'oint du Seigneur, car ce saint homme n'aime pas le pain dur.

Les mauvaises langues — il y en a partout, même à l'Avenir — ajoutent que la boulangère en profitait pour accomplir ses petites dévotions. C'était une occasion pour elle de sanctifier journellement son âme au contact de son pasteur et de resler ainsi perpétuellement en état... de grâce.

Du reste, M. le curé, qui aime les consciences pures, — ce sont toujours les mauvaises langues qui parlent! — confessait le plus souvent possible la belle boulangère. Il y mettait même tellement d'ardeur, paraît-il, et tellement d'empressement, qu'il oubliait parfois de se servir du confessionnal, cette petite boîte sombre où, probablement, il ne se trouvait pas toujours à l'aise.

C'est encore, probablement, à cause de cette raison qu'un jour — il y a de cela quelques semaines — sa servante, une bonne vieille, ayant à satisfaire un besoin aussi légitime que pressant, fut toute surprise de trouver M. le curé en train de donner l'absolution à sa cliente dans un endroit qui n'a rien de commun avec une sacristie, et dont son maître avait oublié de tirer... les verroux.

La servante de ce curé est comme toutes les filles d'Eve, elle a la langue bien pendue. Elle fit part de son étonnement à ses voisines et tout le village — y compris le boulanger — connut en détail la façon particulière dont M. le curé confessait la femme du boulanger.

Notre mitron n'en manifesta aucune

indignation, mais il pria sa femme de ne plus porter le petit pain trompeur au curé trop friand.

La semaine dernière, le susdit boulanger venait à Châteauroux et faisait emplette d'un superbe piège... à loup d'une solidité à toute épreuve. De retour au logis, il plaça, la nuit venue, le redoutable instrument dans l'unique allée de son jardin.

Quelle intention avait-il? Nous supposons qu'à l'entrée de l'hiver la crainte des loups pouvait seule lui faire prendre de telles précautions...

C'était vendredi dernier, onze heures venaient de sonner à l'horloge de l'église. Le boulanger ne dormait pas — toujours à cause de la crainte des loups — il veillait, sa femme ne se doutait de rien, elle attendait le sommeil.... Soudain une ombre noire se glissa à travers le jardin. Ce n'était pas un fantôme, car les fantômes sont blancs. Il n'y avait plus de doute, c'était bien un grand loup tout noir qui s'avançait sans bruit vers la porte de la maison. Il y allait pénétrer.... quand le boulanger apparut, une lanterne d'une main et un gourdin de l'autre. On sait que les loups n'aiment pas la lumière. Notre animal, effrayé, se sauva à toutes jambes, mais en passant dans l'allée du jardin, il mit une patte dans le terrible piège et poussa un grand cri de douleur; il était pris.

Aux appels du boulanger, qui criait de toutes ses forces : « Au loup! au loup! » les voisins arrivèrent avec lanternes et bâtons et s'empressèrent autour de la.... victime, dont les hurlements déchirants se faisaient entendre.

Mais, sans aucune pitié pour le pauvre animal, les personnes accourues se mirent à pousser de formidables éclats de rire, quand, à la lueur des lanternes, ils reconnurent.... monsieur le Curé.

Après le premier accès de gaité, on dégagea le saint homme, qui rentra clopin clopant, honteux comme un renard à qui on aurait coupé la queue, méditant, mais un peu tard, ces deux commandements de Dieu, qu'il avait sans doute oublié :

Œuvre de chair ne désireras, etc.
Le bien d'autrui tu ne prendras, etc.

ÉTRANGER

RUSSIE. — On assure que le czar a écrit au pape pour se plaindre des évêques catholiques qui chercheraient à contrecarrer l'autorité civile.

— Les conspirations nihilistes en Russie continuent comme pour le précédent czar.

On a trouvé souvent déjà dans les appartements d'Alexandre III des arrêts de mort des comités occultes et même une proclamation imprimée adressée à l'armée.

C'est à la suite de cet incident que le gouvernement russe décida qu'on fouillerait les typographes à la sortie de leurs ateliers.

Deux personnes chargées de goûter les mets servis à la famille impériale sont mortes ces derniers jours empoisonnées.

ALLEMAGNE. — Un incident du dernier discours du prince de Bismarck a causé une vive sensation. Le chancelier, réfutant l'opinion que c'est à ses talents diplomatiques qu'en doit l'unité de l'Allemagne, a désigné d'un geste le maréchal de Moltke, qui siégeait au Reichstag, en disant : « Voici l'homme auquel vous devez l'unité de l'Allemagne, bien plus qu'à moi. »

ALSACE-LORRAINE. — La session de la Délégation d'Alsace-Lorraine a été ouverte hier par le secrétaire d'Etat, M. de Hofmann, remplaçant M. de Manteuffel. L'allocution de M. Hofmann est uniquement consacrée aux affaires locales.

PORTUGAL. — M. du Bocage, le fils et secrétaire du ministre des affaires étrangères de Portugal, a été envoyé à Paris par le gouvernement portugais, pour tâcher d'arriver à une entente avec la France au sujet de la question du Congo.

ESPAGNE. — Le Sénat a adopté une proposition portant qu'il n'a pas à délibérer sur la question du télégramme adressé au *New-York Times* et contenant le texte du traité hispano-américain.

Le président ayant refusé de faire voter au scrutin secret sur cette proposition, les membres de l'opposition n'ont pas pris part au vote.

Deux pétards ont éclaté à Madrid dans la rue d'Alcala, où serait passé le roi Alphonse.

ITALIE. — Hier, à Partinico, dans les environs de Palerme, une ancienne tour s'est subitement écroulée en tuant sept personnes.

BELGIQUE. — Le roi Léopold II, dont la santé est ébranlée, a été invité par ses médecins à se rendre à Pau.

EN ESPAGNE

Madrid. — La chaîne du Tejada, située aux limites des provinces de Grenade et de Malaga, et du Nevado, qui en sont les ramifications, est bouleversée par des tremblements de terre continus.

Le spectacle causé par ces violentes secousses est horrible.

Les bergers, qui étaient les seuls habitants de ces contrées rocheuses, ont été forcés de fuir.

Les victimes dans la province de Grenade.

Suivant les renseignements parvenus à Madrid, dans toute la province de Grenade, le nombre des morts a été de 695 et celui des blessés de 1,490.

Le roi visitera aujourd'hui les ruines de Guevejar et demain Archidonia.

Une forte secousse de tremblement de terre a été ressentie hier à Canillas de Acituno (province de Malaga); quelques personnes ont été blessées. Les habitants s'enfuient.

LE BRANLE ALLEMAND

On télégraphie de Francfort que la ville a été surprise ce matin, à son réveil, par le bruit de l'assassinat du conseiller de police M. Rumpf.

Ce fonctionnaire, en rentrant chez lui, hier, à sept heures un quart du soir, a été guetté

FEUILLETON DE L'AVENIR (115)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite).

A mesure que sa santé se raffermissait, le vicomte regrettait plus amèrement l'époque où, gisant sur un lit de souffrance, il n'avait à s'inquiéter de rien, sinon de se réconcilier avec Dieu.

En proie à cette sensibilité nerveuse qui suit les grandes pertes de sang, il s'écriait quelquefois :

— Pitié au ciel que don Raphaël m'eût tué!... Je reposerais à cette heure, dans ce petit cimetière dont l'exquise délicatesse de Brindoie a voulu me dérober la vue!

Une pareille disposition d'esprit serait, de nos jours, baptisée d'un nom anglais : le spleen. En ce temps-là, on ne connaissait ni le mot, ni la chose, — ce qui, du reste,

n'empêchait pas M. de Morlac d'être parfaitement lugubre.

C'est pourquoi, de même qu'il nourrissait son cerveau de pensées funéraires, de même il désira repaître ses yeux d'images sépulcrales.

Cette fantaisie bizarre lui avait été inspirée, — le désœuvrement aidant, — par une imprudence de Brindoie.

Brindoie, sans cesse buté à son idée fixe de cachette et de trésor, avait un jour apporté par mégarde, puis oublié en un coin de la chambre du vicomte, quelques-uns des outils dont il usait dans ses perquisitions. Parmi ces outils, Florestan avait trouvé une grosse vrille.

Il la prit, s'approcha de la fenêtre condamnée et perça un trou dans le plus pourri des deux volets.

Puis, à ce trou, il appliqua son œil, préparé d'avance à jouir d'un spectacle affreux.

D'abord, il ne vit pas grand-chose. Tout au plus des masses de verdure et des branches balancées par le vent.

— Bien, grommela-t-il. Ce sont les saules pleureurs!

Et, immédiatement, il perça un second trou à côté du premier. A travers celui-là, il crut distinguer des pierres larges et luisantes.

— Parfait, dit-il. Ce sont des tombeaux.

Alors, avec un entrain qui faisait bien augurer de sa vigueur renaissante, il se mit à pratiquer sans relâche une infinité de trous autour des deux autres.

Au bout de cinq minutes, il y eut, au milieu du volet, une surface de la dimension d'un écu, perforée ni plus ni moins qu'un crible.

Florestan jeta sa vrille, regarda et poussa un cri.

Non pas un cri d'horreur : il n'avait devant lui ni croix, ni cyprès, ni ossements hideux, ni tombes entrebâillées...

Mais un cri de surprise, un cri de ravissement.

Il entrevoyait un lieu enchanteur, de vertes pelouses, des massifs touffus, des eaux jaillissantes, des terrasses à balustrades élégantes dont les escaliers de marbre conduisaient à des parterres pleins de fleurs et de chants d'oiseaux.

Il s'écoula un bon quart d'heure avant que le comte fût revenu de sa stupéfaction. Après quoi, il s'écria :

— Que diable m'a donc conté Brindoie, avec son cimetière?

Comme il articulait ce vilain mot, un bruit de voix féminines, voix jeunes, fraîches, rieuses, monta jusqu'à lui.

Florestan tressaillit d'aise. A ce gazouillement d'un sexe qu'il adorait, il ressentit cette impression délicieuse du voyageur qui, longtemps perdu dans l'aridité du désert, rencontre enfin une oasis.

Florestan se colla contre son volet, et, les prunelles dilatées, il guetta les rieuses.

Elles passèrent, mais pas trop vite, hélas! dans le cercle restreint où se mouvait le regard du vicomte.

C'étaient quatre ou cinq charmantes femmes, presque toutes jolies, presque toutes réunissant dans leurs figures blanches et roses, dans leurs traits fins et délicats, le type des races du Nord.

Une seule était belle. Belle comme un rêve de peintre inspiré, comme une création de poète divin!

Et celle-là, sous ses longues paupières, dans ses yeux noirs éincelants, mais d'une tendresse et d'une douceur ineffables, semblait concentrer les dévorantes ardeurs du Midi.

Or, ces yeux étrangers, fascinants, enivrants, elle les leva par hasard, en passant sous la fenêtre de M. de Morlac.

Et l'on eut dit qu'il recevait en plein cœur une commotion électrique. Troublé jusqu'au fond de l'âme, il se sentit pâlir.

La vision avait disparu. En vain il essaya de voir encore, en vain

dans le couloir de sa maison par un individu qui lui a porté deux coups de poignard au cœur; la mort a été instantanée.

Dans le procès des anarchistes qui a eu lieu en 1881, M. Rumpff a joué un certain rôle; c'est sur son ordre que des agents de police, qui se font faire passer pour des anarchistes, ont cherché à faire parler les accusés, et ont surtout la déposition de M. Rumpff qui a entraîné la condamnation qui a été prononcée alors.

On suppose que l'attentat de dynamite qui a eu lieu, il y a quelques mois, à Francfort, contre la préfecture de police, était surtout dirigé contre M. Rumpff, dont on voulait se débarrasser.

Des arrestations nombreuses ont eu lieu aujourd'hui à Francfort, à Mannheim et ici à Berlin.

Toute la police est sur pied.

DERNIERE HEURE

10 h. — Le Temps confirme que le général Lewal aurait l'intention de retirer le projet sur l'armée coloniale présenté par le général Campenon; l'infanterie et l'artillerie de marine seraient versées dans l'armée continentale; un roulement serait établi entre tous les bataillons pour la défense des possessions d'outre-mer, sans toucher à la mobilisation.

10 h. 20. — Plusieurs journaux, notamment le Paris, annoncent que, dans le conseil des ministres tenu dans la matinée, l'amiral Peyron a fait part de son intention de donner sa démission.

— La Patrie dit que le consul de France à Tien-Tsin, après avoir conféré avec M. Patenôtre à Shang-Haï, est retourné à Tien-Tsin, où il continue à avoir d'excellentes relations au Li-Hung-Chang.

11 h. — Les derniers renseignements confirment qu'aucun meeting public n'a eu lieu aujourd'hui sur aucun point de Paris.

La préfecture de police avait pris des mesures rigoureuses; tous les commissaires de police avaient été consignés; la brigade centrale et les gardiens de la paix étaient prêts à marcher.

Une explosion de grisou a eu lieu la semaine dernière dans la houillère de Liévin (Pas-de-Calais).

Les galeries se sont effondrées sur une longueur de huit cents mètres. Les travaux de sauvetage continuent.

Minuit. — La Liberté annonce, pour la nuit, une interpellation d'un membre de la majorité, afin de savoir si les renforts envoyés suffiront pour terminer l'affaire du Tonkin.

MENUS PROPOS

En cour d'assises : Une femme est accusée d'avoir voulu empoisonner son mari. Celui-ci, soigné à l'hôpital, en est revenu et assiste à l'audience.

— Qu'avez-vous à dire pour votre défense ? demande le président à l'accusée.

— Je suis innocente ! Je demande qu'on fasse l'autopsie !

Un patron féroce, qui sait que ses employés l'appellent le *singe*, exécute, le jour de la paie, une série de grimaces en leur présence.

— Maintenant, nous voilà quittes, dit-il; puisque je suis le singe, je vous paie en monnaie de singe !

A TRAVERS LYON

Révisions des listes électorales. — Nous rappelons à nos lecteurs que les tableaux de rectification, contenant les additions et les retranchements opérés sur la liste électorale, resteront déposés aux mairies pendant vingt jours pour être communiqués à tout requérant, à partir du 16 janvier courant.

Pendant la durée du dépôt, c'est-à-dire du 16 janvier au 4 février, tout citoyen non inscrit qui, avant le 31 mars prochain, aura acquis les conditions exigées par la loi, pourra réclamer son inscription. Dans le même délai, tout électeur inscrit pourra réclamer l'inscription ou la radiation de tout individu omis ou indûment inscrit.

Toute réclamation ayant pour but d'obtenir l'inscription d'un citoyen devra être accompagnée de l'acte de naissance ou d'un certificat du commissaire de police, constatant que ce citoyen a le temps de domicile exigé.

Tout citoyen, en venant d'un autre arrondissement ou commune, devra, en outre, être muni d'un certificat de radiation de la liste électorale de son précédent domicile ou d'un certificat de non-inscription sur ladite liste.

La communication des listes et tableaux de rectification dont il s'agit aura lieu dans chaque mairie.

Les réclamations seront reçues dans le délai ci-dessus prescrit, tous les jours, de neuf heures du matin à quatre heures du soir.

Jusqu'au 12 février, toute décision rendue par les commissions sera notifiée à la partie intéressée, mais dans le cas seulement où cette décision porterait rejet de la réclamation.

Mort subite. — Hier, à 5 heures du soir, sur le cours Suchet, le nommé Charles Huguet, âgé de 47 ans, employé des contributions indirectes, a été pris d'une hémorragie tellement violente qu'il est mort au bout de quelques minutes.

Un médecin qu'on était allé prévenir, n'a pu que constater le décès.

Le corps a été transporté à son domicile, cours Rambaud, 11.

Accidents. — Hier vers 2 heures, un cheval conduisant une voiture de place, s'est tout à coup emballé dans la rue de la République, Mme Bertrand qui se trouvait dans l'intérieur de la voiture, prise de terreur, s'est jetée imprudemment par la portière.

Fort heureusement elle en a été quitte pour quelques légères contusions au bras droit et à l'épaule.

Le cheval a été arrêté par un courageux citoyen, place de la République, et par cet acte d'énergie a prévu d'autres accidents.

— A 8 heures du matin M. Léon Daloz, représentant de commerce, demeurant rue des Ramparts-d'Ainay, 28, ayant commis l'imprudence de descendre d'un tramway en marche, est tombé lourdement sur la chaussée, dans cette chute a reçu une forte blessure à la tête.

Conduit à la pharmacie Tissot et après y avoir des soins, M. Tissot a été reconduit à son domicile.

Accident à Sathonay. — Hier, à 1 heure du soir, le nommé Alexis Ballier, terrassier, a été victime d'un douloureux accident.

Cet ouvrier était occupé à transporter des rails de chemin de fer près le passage à niveau du camp de Sathonay lorsque, par suite d'une fausse manœuvre, ce malheureux a eu deux doigts de la main gauche mutilés.

Après un premier pansement, Ballier a été dirigé sur Lyon par le train de 3 h. 30 et conduit à l'hospice de la Charité.

UN HORRIBLE COMLOT

Lyon, en dormant, l'a échappé belle.

Hier, vers minuit, trente trois mille révolutionnaires, parmi lesquels un anarchiste, se dirigeaient sur l'Hôtel-de-Ville !!!

Cette bande de forcenés, ne respectant pas même la goutte de M. Gaillat, le paternel maire de Lyon, venait de s'emparer du formidable arsenal de l'arsenal de la place, qui contenait le Stand du Grand-Camp, dont le gardien venait d'être lâchement assassiné à l'aide d'un tire-bouchon à treize sous.

Sept millions de cartouches, trois mille revolvers, deux mitrailleuses Flobart, vingt cinq mille fusils à pierre (nouveau modèle) n'avaient pu être enlevés à temps par un capitaine d'artillerie mandé en toute hâte par la place, lequel devait faire transporter ces engins meurtriers au fort St-Jean.

Quand ce brave capitaine se présenta au Stand, les portes étaient fracturées et l'arsenal était vide; seul, le malheureux gardien gisait à terre au milieu d'une mare de sang.

Les révolutionnaires continuaient leur marche sur Lyon, enlevant sur leur passage tous les postes de gardiens de la paix, qui (oh ! les lâches) se sont rendus à discrétion. La bande augmentait toujours. Arrivé à l'archevêché, quatre-vingt mille voraces firent prisonnier M. Caverot et son cuisinier.

Les caves furent mises à sec.

La foule se transporta ensuite à l'Hôtel-de-Ville; Jean, le fidèle concierge fut étranglé comme un poulet de grain. Tous les huissiers furent assassinés à l'aide de couteaux à papier trouvés dans la salle des fêtes.

Les forcenés demandaient la tête du maire. Celle de Perle apparut... Elle fut tranchée d'un coup de faux, retour de Pol gne.

Ce fut alors un carnage indescriptible, on massacra tout, jusqu'au citoyen Chapiet qui demandait grâce avec des mouvements de bras et de jambes désespérés.

Les pouvoirs publics étaient envahis et conquis, les rôles furent distribués séance tenante. On hissa sur le dôme un drapeau noir de vingt mètres carrés.

Deux heures venaient de sonner au beffroi quand apparut Perraudin, calme et poudré au milieu des 40 gardiens de la paix à cheval. Tous criaient : Vive l'anarchie ! Perraudin pleurait de joie. « Z'enfants, dit-il, c'est moi qui ai monté ce coup, n'est-ce rien chenu ? Je vous recommande mon écharpe et Colomb; je vais me coucher. Demain, nous terminerons la besogne. »

La-dessus, je me réveillai, tenant dans ma main une petite boule de papier. C'était le Progrès qui m'avait causé ce cauchemar horrible.

PETIT-POUCET.

Cri d'Alarme

Lyonnais, la République est en danger ! Jacques Bonhomme dit : Ça va mal ! Les prétendants épousaient leurs bijoux.

Les opportunistes pleurent... des larmes de crocodile.

Sociales lyonnais, laissez-vous la République sans défense ?

Les élections sont proches.

La période d'action va s'ouvrir.

Serrons les rangs.

Groupons-nous.

A nous la jeunesse, qui sommes l'avenir.

En avant tous.

Ce Comité électoral des Travailleurs socialistes fonctionne déjà dans plusieurs arrondissements.

Que les arrondissements qui n'ont pas encore leur comité local, se hâtent de le nommer.

Le journal l'AVENIR a justifié et continuera à justifier son titre.

Ses colonnes vous sont ouvertes.

Nous sommes à vous, venez à nous.

Tribune libre

SOIERIE

Le conseil des prudhommes de la ville de Lyon pour les industries de la soierie, réuni le 12 janvier dernier en assemblée générale extraordinaire, a décidé que les art. 2 et 3 du Recueil de ses Usages, dont la teneur suit :

Article 2. — Toute condition écrite sur la disposition ou sur le livre remis au chef d'atelier est respectée par le Conseil, sauf réclamation immédiate.

Article 3. — Chaque disposition donnée au chef d'atelier doit contenir le prix et les conditions de fabrication de la pièce; à défaut de disposition ou de stipulation précise, le chef d'atelier peut toujours en référer au Conseil.

Sont remplacés et modifiés ainsi qu'il suit :

Articles 2 et 3 rectifiés. — Tout travail donné à un chef d'atelier doit être accompagné d'une disposition, s'il y a lieu. Toute disposition doit être datée.

Toute disposition remise à un chef d'atelier reste sans valeur pendant un jour au moins et trois jours au plus.

Dans le cas où il ne sera pas stipulé de condition sur la disposition, celles écrites postérieurement sur le livre seront nulles.

En l'absence de disposition, les conditions devront être consignées en tête de la pièce, en se conformant au troisième paragraphe de l'art. premier.

La commission nommée en 1882, parmi les membres de la section du Tissage et qui était composée de : MM. Guise, Fargère, Pousson, Brosse, Dalby, Faure et Peyrard, à l'effet d'étudier et d'élaborer un projet de revision des Usages du Conseil; n'ayant pu terminer complètement son travail, s'est bornée à la revision des art. 2 et 3, dont la nouvelle rédaction a été adoptée.

Il est bien entendu que cette modification ne saurait avoir d'effet rétroactif et ne s'applique qu'aux pièces données postérieurement au 20 janvier 1885, date fixée pour sa sanction définitive.

Cercle de l'Union sociale de la Croix-Rouge

Samedi 10 janvier, le Cercle de l'Union sociale a discuté, sous la présidence du citoyen

se meurtrit le front contre le bois du volet, il ne put que maudire ce sot obstacle et se résigner à suivre du regard l'essaim d'abeilles qui s'éloignait.

Enfin, il prit son mal en patience, et, assis sur le rebord de la fenêtre, il resta l'œil à l'affût, l'oreille attentive.

Inutile espoir ! les heures s'envolèrent, la nuit tomba, la chambre s'emplit de ténèbres... et nulle promeneuse ne reparut au dehors.

Mais Florestan ne s'ennuyait plus. Voyant au pays des rêves, il échauffait mille hypothèses, mille romans, mille projets insensés sur ces quatre propositions mystérieuses :

Qui est-elle ?

Quel est son nom ?

Comment l'aborder ?

Que faire pour qu'elle me distingue ?

Il est reconnu que le silence et l'obscurité allongent la mémoire; un souvenir imprévu, un véritable trait de lumière vint à la pensée de M. de Morlac.

Il se rappela tout d'un coup certain projet, par parenthèse, leur avait mis à exécution, deux l'épée à la main.

En fait de belles femmes, avait dit le comte, il n'en existe qu'une à Tournai... c'est la vôtre !

Donc l'inconnue devait être la comtesse.

Lorsque ce soupçon traversa son esprit, le gentilhomme éprouva une sensation étrange.

Ce fut un mélange poignant de haine et de jalousie contre ce comte de Thun qu'il ne connaissait pas, qui déjà lui avait été si utile, et qu'il rencontrait encore une fois sur son chemin.

VIII

OU FLORESTAN FILE LE PARFAIT AMOUR

M. de Morlac, on le comprend, dormait peu cette nuit-là.

Outre ses inquiétudes personnelles, outre sa naissante velléité d'amour, il avait encore une énigme à deviner.

Pourquoi Brindoie, après avoir condamné cette fenêtre, avait-il forgé cette histoire de cimetière, destinée évidemment à ôter au vicomte la tentation d'y regarder ?

Ce problème tracassait Florestan, et il n'y trouvait aucune solution plausible.

— Au diable ! s'écria-t-il après plusieurs heures d'insomnie. En dépit du sieur Brindoie, je veux contempler à mon aise ce paradis et les anges qui s'y promènent !

La-dessus, il se leva, enfila sa robe de chambre, ralluma sa lampe et chercha, par-

mi les outils de son hôte, un ciseau et des tenailles.

Puis, avec aussi peu de bruit que possible, il se mit à déclouer les volets.

Cette occupation l'absorba tellement qu'il ne vit pas sa porte s'entrebailler et livrer passage à la tête chauve de Brindoie.

Depuis la convalescence de Florestan, le vieillard couchait à l'étage inférieur. Il avait le sommeil léger et l'oreille fine. Réveillé par les mouvements du vicomte, il était monté à pas de loup.

Quand il eut constaté le genre de travail auquel s'adonnait son malade, un sourire courut dans ses rides.

— Bon ! pensait-il. Voilà qui va contrarier mademoiselle Madeleine.

Et, silencieusement, il alla se coucher.

Au bout d'une heure, M. de Morlac eut terminé sa besogne.

Il ouvrit tout grands les volets; mais la nuit était noire, et le jardin ressemblait à un gouffre de ténèbres.

— A demain ! se dit le vicomte.

Il referma les deux battants et s'endormit, radieux.

Le lendemain matin, vers dix heures, Brindoie ayant apporté le déjeuner, Florestan sauta hors de son lit. Il fut d'une humeur charmante, causa fort, rit beaucoup,

porta plusieurs santés à son hôte, et mangea de telle sorte que Brindoie le supplia de se modérer.

Du reste, bien que cette exubérance de joie contrastât de façon singulière avec la mélancolie des jours précédents, le malin vieillard n'eut pas l'air de s'en apercevoir.

Il rivalisa d'entrain avec le gentilhomme; contre son ordinaire même, il ne se retira point immédiatement après le repas.

Ceci n'arrangeait guère Florestan. D'abord il s'étonna, puis il bouillonna, puis il piétina.

Vainement. Le bonhomme, lancé dans une de ces interminables histoires, paraissait en disposé à y mettre un terme. Pour comble d'ennui, il se promenait en parlant, de long en large, passant et repassant auprès de la fameuse fenêtre et occasionnant, chaque fois qu'il jetait les yeux de ce côté, des sueurs froides au vicomte.

Ce supplice dura trois heures.

Enfin, n'y tenant plus, Florestan eut recours à la ruse.

Il s'étendit dans son fauteuil, soupira, bâilla, battit des paupières comme un homme accablé de fatigue et de chaleur.

Cette fois, son bourreau eut pitié de lui. Il souhaita une bonne sieste au faux dormeur, et s'en alla, riant sous cape.

Anglade, le programme adopté le 10 juin 1883 au Congrès de l'Arbresle.

Ce programme est ainsi conçu :

Défendre la République contre toutes attaques et par tous les moyens possibles.

L'affermir en lui faisant réaliser les réformes politiques et sociales que le peuple en attend.

Ne reconnaissant d'autre souverain que le peuple et le suffrage universel, le Congrès imposera à ses élus, simples délégués de la volonté des électeurs, un mandat impératif formel pour lequel il s'engage à une sanction sévère.

Que la Constitution, promulguée en 1875 soit révisée par une Assemblée composée par le peuple, et dont le mandat expirera aussitôt le travail de la Révision terminé.

Que le pouvoir législatif soit exercé par une nouvelle Assemblée soumise à des renouvellements plus fréquents.

Que le conseil exécutif soit pris en dehors des représentants de la nation et réduit au rôle de simple exécutif des affaires.

Que la magistrature soit élective.

Que les Eglises soient séparées de l'Etat, le budget des cultes supprimé, les biens de main-morte restitués aux communes, tous les privilèges retirés au clergé et aux congrégations religieuses.

Que le service militaire, égal pour tous, soit progressivement réduit, de façon à transformer l'armée en une milice nationale.

Que la liberté de parler, d'écrire, de se réunir, de s'associer, soit garantie par la Constitution elle-même.

Que le département et la commune soient autonomes, s'administrant par leurs corps élus, et non plus par des préfets, délégués du pouvoir central.

Qu'une instruction intégrale, professionnelle, exclusivement laïque, soit donnée gratuitement aux enfants du peuple.

Qu'en fin le principe de la solidarité humaine soit mis en pratique et que l'existence par le travail soit assurée à tous les citoyens.

Et pour cela que la loi limite la durée de la journée de l'ouvrier, qu'elle réprime les abus de la grande industrie, qu'elle protège efficacement les enfants et les femmes, qu'elle garantisse une retraite aux vieillards et aux invalides du travail.

Que l'assiette de l'impôt soit changée, de façon à frapper plus réellement la fortune, et notamment les héritages.

Que le cadastre soit révisé.

Que les syndicats, légalement reconnus et jouissant de la personnalité civile, puissent trancher pacifiquement les conflits et peu à peu, avec le crédit de l'Etat, s'il y a lieu, amener l'exploitation de l'industrie par les travailleurs eux-mêmes.

En un mot, le comité entend préparer, par des moyens pratiques et en dehors de toute école, la solution de la question sociale, ce grand problème du dix-neuvième siècle.

Il demandera que les fonctions électives soient rétribuées, afin de les rendre accessibles à tous les citoyens.

Il veut que la troisième République achève l'œuvre de la Révolution française, qu'elle ren-

verse les dernières barrières de classes, et que, faisant à jamais l'ère des luttes civiles et des guerres étrangères, elle marche vers cet idéal unique par nos devanciers : l'union de tous les citoyens et de tous les peuples dans un régime de liberté, d'égalité, de fraternité universelles.

Après avoir ajouté : l'union de tous les citoyens et de tous les peuples dans un régime de liberté, d'égalité, de fraternité universelles, le Comité de l'Union sociale a adopté à l'unanimité le programme.

Le secrétaire, BAUSSIER.

Comité des républicains socialistes du sixième arrondissement. — Tous les groupes dudit arrondissement sont convoqués d'urgence, vendredi 16 janvier, à huit heures du soir, chez le citoyen Chandanon, rue St Georges 98.

ORDRE DU JOUR :

Rapport des délégués.

Congrès de Neuville.

Le Secrétaire.

Union électorale des travailleurs socialistes. Cette semaine, il y aura deux réunions publiques :

La deuxième, samedi 17 janvier, à Perrière.

La troisième dimanche, 18 janvier, à deux heures du soir, chez le citoyen Revol, rue du Juge-de-Paix, à St-Just.

5^e arrondissement. — Les groupes des républicains socialistes du 5^e sont convoqués d'urgence, le vendredi 16 courant, à huit heures précises du soir, chez le citoyen Bessen, restaurateur, rue Saint-Pierre-de-Vaise.

Le comité.

Villeurbanne. — Les membres, ainsi que les adhérents de l'ex-comité de l'Union des travailleurs républicains socialistes de Villeurbanne, sont invités à une réunion publique, dimanche 18 courant, à deux heures et demie précises, salle Dru, places des Maisons-Neuves.

ORDRE DU JOUR :

1^o Nomination d'un secrétaire, en remplacement du précédent, démissionnaire.

2^o Remise des archives et des fonds.

3^o Congrès de l'Arbresle.

4^o Questions diverses.

La commission.

Avis. — La commission exécutive des syndicats invite toutes les chambres syndicales, cercles d'études et groupes ouvriers lyonnais qui adhèrent et veulent appuyer énergiquement les résolutions prises à la Fête de la Paix, le dimanche 18 courant, à deux heures précises, rue Grôlée, 38, au syndicat des mécaniciens.

Syndicat des ouvriers tapissiers. — Tous les adhérents sont priés d'assister à une réunion extraordinaire samedi 17 courant, à 8 heures du soir, café de la Patrie.

Urgence.

ORDRE DU JOUR :

Installation définitive du syndicat.

Le Secrétaire-adjoint.

Réunion départementale à Neuville des délégués cantonaux républicains du Rhône. — Les membres correspondants de la commission du congrès départemental républicain de Neuville, nommés le 14 décembre dernier, à la réunion de l'Arbresle, sont invités à se rendre, dimanche 18 janvier, à dix heures du matin, salle du cercle de la Solidarité, rue Vieille-monnaie, n° 10, à Lyon.

Nota. — Les membres qui n'auraient pas reçu leur lettre d'invitation sont priés de la demander au cercle de la Solidarité, dimanche 18 courant, un quart d'heure avant la séance.

ORDRE DU JOUR

Fixation de la date du congrès de Neuville.

Travaux préparatoires de la commission.

La commission fait un pressant appel aux cantons non organisés pour qu'ils nomment le plus tôt possible leurs délégués cantonaux pour Neuville, à raison de quatre délégués par mille électeurs inscrits dans le canton.

Les délégués communaux sont, comme toujours, nommés par cent électeurs inscrits.

Pour Neuville. Berne

LYON Arbresle. Mafray.

— Augneray. Batillon.

— Tarare. Humbert.

Avis. — La fédération corporative des moulins de France prévient toute la corporation que les ouvriers moulinsiers en fonte de la maison Lémonon frères, de Mâcon, se sont déclarés en grève le 14 janvier 1885, pour une injustice commise envers un de leurs collègues, avec menaces pour les autres.

Les collègues sont priés de ne pas se diriger sur la localité.

Le conseil de direction.

Conseils du 6^e arrondissement. — Classe de 1884. — Les jeunes gens qui veulent faire partie du banquet adopté à la réunion de dimanche passé, sont priés d'assister à celle du vendredi 16 janvier, à huit heures et demie, café des Amis, rue Duguesclin, 121, pour faire acte d'union et de solidarité.

Le président : CAVAILLON jeune.

Le secrétaire : NOGARDE.

Seu des écoles de Neuville. — L'assemblée générale pour la revision des Statuts aura lieu le samedi 17 courant, à sept heures du soir, salle de l'Orphéon, à Neuville.

Le projet des Statuts demeurera déposé chez M. Bedant, débitant de tabac, il est facultatif à tous sociétaires d'en prendre connaissance.

Avis. — La Chambre syndicale des chauffeurs mécaniciens invite tous les chauffeurs mécaniciens de Lyon et de la banlieue à une grande réunion générale qui aura lieu le dimanche, 18 janvier, à deux heures précises, au café Belardon, quai des Celestins, 2.

Les adhérents seront reçus avant et après la séance.

Nota. — Le livret de sociétaire servira de carte d'entrée.

Le Secrétaire : COROMPT.

L'AVENIR

Directeur : M. VILLE

CAFE-BILLARD Vase, Coiffure, b. log., loc. 1250 fr., prix 3500 fr.

MERCERIE peu de frais, rec. 40 fr., b. log., prix 2600 fr.

RESTAURANT Café, Brotteaux, b. log., loc. 350 fr., rec. p. j. 40 fr., prix 800 fr., pressé.

Valeurs Ottomanes

(CONVERSION DES)

Démarches et lenteurs évitées

En s'adressant à Edouard Blée, banquier, directeur de LA BOURSE (15^e année), 47, rue Le Peletier, 47, Paris.

UN CAFÉ

SITUÉ A VAISE BIEN AGENCÉ

TRAVAIL POUR DEUX PERSONNES

Prix 4.000 francs

SE PRESSER

S'adresser au journal en formation

L'ECHO de LYON

Transféré : 4, rue Mercière, au 2^e

Mme HERMANN

Avenir par les cartes, passage St-Pothin, 6.

Pâte Phosphorée

LARDET

Pharmac.

SIGNOUD Successeur

place des Jacobins, 1, Lyon.

Cette Pâte détruit rapidement

Cafards, Rats

Se défier des imitations. Pâté à 1 fr., demi-pâté 50 cent.

Expédition franco par colis postal de trois pots contre mandat-poste de 2 fr.

Mme MORLETTE

SOMNAMBULE

Consultations de 10 h. à 4 h., rue Hippolyte-Flandrin, 13.

TOPIQUE BERTRAND AINE

Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 4 janvier 1854. — QUARANTE ANS DE SUCCÈS — INFAILLIBLE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésie, toux rebelles, etc. — Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. Prix, suivant grandeur, de 50 centimes à 3 fr. (Envoi franco contre timbres ou mandats-poste).

AVIS. — Se défier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND AINE et l'usine ci-contre.

IMPRIMERIE MODERNE

70, Cours de la Liberté, 70

Labels, Thèses, Journaux, Prospectus, Affiches, etc., à des prix modérés.

BAR CONTINENTAL

Rue de la République, 62

Le plus beau et le plus luxueux de Lyon

CONSUMMATIONS DE PREMIER CHOIX

Tout le monde voudra voir les admirables peintures de cet Etablissement qui sont dues au pinceau de Chenu et Seignemartin, deux célébrités lyonnaises.

A VENDRE

pour cause de changement de commerce

POT - COMPTOIR.

Prix : 1,500 fr. — Location 350 fr. — 14 ans d'existence.

S'adresser au bureau du journal.

FONDS DE BOULANGERIE bien achalandé à Feyzin (Isère)

A LOUER. — S'adresser à Durand, distillateur à Anse (Rhône).

Demandes partout

LE PILORI

Journal démocratique socialiste

Paraissant tous les samedis

LE NUMÉRO : 10 CENTIMES

Dépôt spécial pour Lyon

44, Rue Quatre-Chapeaux, 44

Attention

Il ne faut pas confondre le VÉRITABLE SIROP de Bochet iodé de BERTRAND AINE, pharmacien-chimiste, avec les imitations de ce précieux dépuratif, qui sont journellement présentées au public sous des dénominations calculées pour éblouir une confusion. Le VÉRITABLE SIROP de Bochet iodé, fabriqué au laboratoire de l'Usine de Monplaisir, est le seul dont l'efficacité soit constatée par un succès de 40 années. Ce n'est pas un remède secret : dans l'intérêt général, la formule a été publiée dans le *Journal de Chimie, de Pharmacie, de Toxicologie*, année 1845, page 284 : il est reconnu par le corps médical comme le meilleur dépuratif du sang et des humeurs, et prescrit chaque jour dans le traitement des dartres, eczémas, boutons, rougeurs, démangeaisons, syphilis, aggrégation, rachitisme des enfants, scrofule, goutte, rhumatisme, goitre, glandes, etc. Comme garantie d'authenticité et de bonne préparation, on doit exiger la signature de Bertrand AINE. Dépôt général : ph. BERTRAND AINE, Hantzler, succ., 21, pl. Bellecour, Lyon. Pl. 2 fr. 50 et 5 fr.

ON DEMANDE

Des jeunes filles sachant coudre à la main ou à la machine, nourries et couchées avec rétribution, rue du Bœuf, 34, au 2^e sur la derrière.

N° 136

L'AVENIR de LYON

BON D'ACHAT

16 Janvier 1885

Ce Bon doit être détaché tous les jours et conservé.

Le gérant, J.-B.-A. PAGÈS

Imprimerie Moderne, cours de la Liberté, 70

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie

Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement

SIEGE SOCIAL :

22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES

immédiates et différées au taux de 10, 15, 20 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES

avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES

en cas de Vie, en cas de Mort. Dotation d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèque sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 100 Millions.

S'ADRESSER

Pour tous renseignements à la Compagnie

M. HESS

79, place des Jacobins — LYON

LA GRANDE CONCURRENCE

19, rue Hippolyte-Flandrin.

LYON — PRÈS LA RUE D'ALGÉRIE — LYON

Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.